

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 13 juillet 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Violette Bouchard
Patrice Desgagnés
Noëlle-Ange Harvey

Ginette Claude
Viateur Tremblay

Tous membres du conseil et formant quorum.

La conseillère Céline Dufour a avisé de son absence.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 juillet 2015 ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015;
3. Adoption des comptes payés et à payer du mois de juin 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 230 260.90\$;

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

4. Demande d'aide financière pour le 25^{ième} anniversaire de Place aux jeunes Charlevoix;
5. Contribution municipale à la nouvelle SPCA;
6. Invitation à contribuer financièrement à la tenue des ateliers-causeries sur l'agroenvironnement;
7. Paiement des frais inhérents à la participation au comité de sélection de la représentante de la FQM;

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

8. Dépôt des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous des 15 mai, 14 juin, 28 juin, 29 juin et l'AGA du 29 juin 2015;
9. Invitation du Club Bon Cœur des Cardiaques de Charlevoix à sa 20^{ième} édition de l'événement le Cœur sur le Monde;
10. Dépôt du certificat de reconnaissance de l'Isle-aux-Coudres comme Municipalité amie des aînés (MADA);
11. Demande d'aide financière de Randonnée moto DI-TED pour la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;
12. Invitation au tournoi de golf pour la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix inc.;
13. Lettre d'appui au club FADOQ Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres;

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME

14. Engagement des animatrices du camp de jour;
15. Budget pour le transport et l'installation du garage, de la halte du Pilier vers l'arrière de l'édifice municipal;
16. Mandat à l'atelier Vagabond pour le plan d'aménagement de la Halte;
17. Entériner la campagne de financement pour le Quai de l'Anse en collaboration avec Carococo;
18. Installation d'un dos d'âne au quai de l'Anse;
19. Paiement de l'aide financière à Tourisme Isle-aux-Coudres;
20. Mandat à l'ingénieure de la MRC pour les travaux nécessaires et possibles en regard de l'amélioration et l'étanchéité du barrage et du système d'abaissement du réservoir des Moulins;
21. Transfert du dossier acquisition du Phare «Le Pilier» à la MRC de Charlevoix;
22. Accueil des petits chanteurs de France;

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

23. Dépôt des prix soumis pour la machinerie et le matériel pour l'année 2015;
24. Rescinder la résolution #2015-06-209 puisque nous n'avons pas de travaux s'y rattachant;
25. Dernier versement du contrat de M. Normand Desgagnés architecte pour l'atelier municipal;
26. Paiement de la facture de Construction S.G., Dufour pour la construction de l'atelier municipal;
27. Offre de borne de recharge pour véhicules électrique;
28. Dépôt de l'estimation préliminaire des coûts de réfection du chemin des Coudriers;
29. Mandat à Tetra-Tech pour la préparation de la demande d'aide financière au volet Accélération pour le chemin des Coudriers;
30. Achat d'un ensemble de flèche complet à LED avec support et ensemble d'installation pour le camion de la voirie;

31. Appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf pour les travaux publics;

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

32. Achat d'une scie à chaîne Ventmaster 16 pouces;

33. Achat d'un testeur à tuyaux et d'une caméra thermique et accessoires;

34. Contribution municipale 2015-2016 à la Croix Rouge Canadienne;

AQUEDUC / ÉGOUT

35. Paiement de la sanction administrative pécuniaire concernant la modification du PP5;

URBANISME

36. Adoption règlement #2015-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle I-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02;

37. Dépôt du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix pour notre règlement #2015-06;

VARIA

38. Rencontres et représentations;

39. Période de questions;

40. Levée de la séance.

#2015-07-219 Adoption de l'ordre du jour du 13 juillet 2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 13 juillet et de garder le varia ouvert.

#2014-07-220 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 8 juin 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2015.

#2015-07-221 Adoption des comptes payés et à payer du mois de juin 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 230 260.90\$

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de juin 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 230 260.90\$

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS JUIN 2015

COMPTES PAYÉS JUIN 2015	
Masse salariale	15 308.64 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire de conseillère)	1 028.99 \$
Patrice Desgagnés (salaire de conseiller)	1 228.99 \$
Claude Ginette (salaire conseillère)	1 228.99 \$
Viateur Tremblay (salaire conseiller)	1 028.99 \$
Céline Dufour (salaire conseillère)	828.99 \$
Violette Bouchard (salaire conseillère)	628.99 \$
Dominic Tremblay (cellulaire)	64.85 \$
Fédération Québécoise de Municipalités	799.08 \$
Financière Banque Nationale (paiement des intérêts)	20 379.90 \$
Pavillon Restons Chez-Nous	2 500.00 \$
Zoé Pelletier (remboursement achat camp de jour)	18.80 \$
Claudine Hovington	47.43 \$
Johanne Fortin (remboursement frais de déplacement)	306.09 \$
Classique Cours de Chiens (fête du Canada)	250.00 \$
Ville de Baie St-Paul, (Frais annuel aréna)	9 881.00 \$
Festival des Pompiers	320.00 \$
Péto-Canada	727.00 \$
Revenu Canada (remises Juin 2015)	3 555.48 \$
Revenu Québec (remises Juin 2015)	8 026.25 \$

Pétroles Irving	652.94 \$
VISA	134.51 \$
Hydro Québec	3 599.63 \$
Bell Mobilité	89.26 \$
SOUS-TOTAL :	73 585.85 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	83.83 \$
Hydro Québec	8 321.78 \$
SOUS-TOTAL :	8 405.61 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
Hydro Québec	2 302.77 \$
SOUS-TOTAL :	2 302.77 \$
COMPTES À PAYER	
9101-3243 Québec Inc. (Asphalte chemin des Coudriers + entretien camion)	6 816.48 \$
Agence pour Vivre Chez Soi	517.39 \$
Alex Coulombe	475.43 \$
Alimentation W. Boudreault	39.03 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	551.88 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Béton Provincial	1 209.08 \$
Bureauthèque Pro	309.23 \$
Charlotte Atelier Boutique (projet quai de l'Anse)	1 841.61 \$
Communication Charlevoix Inc. (du 01 juin au 30 juin 2015)	459.67 \$
Cummins Canada (entretien annuel génératrice)	859.94 \$
Donald Dufour (projet quai de l'Anse)	300.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	81.63 \$
Équipements Survie maritime Inc.	1 080.65 \$
Eugène Pedneault (projet quai de l'Anse)	70.00 \$
Excavations de l'Isle Inc. (Chemin des Cèdres)	109.23 \$
Fond de l'Information foncière	40.00 \$
G.Perron Excavation	3 035.61 \$
Garage D.L.	818.59 \$
Gestion matières résiduelles	54 208.00 \$
GFFM Leclerc	2 581.19 \$
Hebdo Charlevoisien	933.60 \$
Impressions Charlevoix Offset	3 052.59 \$
Julie Campeau (projet quai de l'Anse)	172.46 \$
Laurent Pedneault (projet quai de l'Anse)	1 375.00 \$
Lettrage et Gravure Larouche	586.37 \$
Librairie Baie St-Paul	99.49 \$
Lou-Tec	103.37 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Meunerie Charlevoix Inc.	172.46 \$
MRC Charlevoix	44 998.41 \$
ProJCiel	34.49 \$

Promotion A.T.	151.01 \$
Quincaillerie Castonguay	5 940.97 \$
Quincaillerie Dufour	1 037.96 \$
Réjean Savard (formation animatrices camp de jour)	300.00 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	137 926.27 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Fédération Québécoise de Municipalités	199.77 \$
Cummins Canada (entretien annuel génératrice)	881.87 \$
G.Perron Excavation	1 791.08 \$
Atelier Zig-Zag	595.52 \$
Quincaillerie Dufour	67.11 \$
Hall-Chem	902.55 \$
Laboratoires MAT	1 238.57 \$
Quincaillerie Castonguay	168.30 \$
Excavations de l'Isle Inc.	1 509.06 \$
Environex	647.73 \$
Réal Huot	38.84 \$
SOUS-TOTAL :	8 040.40 \$
GRAND TOTAL :	230 260.90 \$

Arrivée de la conseillère Ginette Claude à 19h33

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

#2015-07-222 Demande d'aide financière pour le 25^{ième} anniversaire de Place aux Jeunes Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement au 25^{ième} anniversaire de Place aux Jeunes Charlevoix pour un montant de 50\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-223 Contribution municipale à la nouvelle SPCA

Considérant que la SPCA de Charlevoix a fait peau neuve et qu'elle nous offre des services intéressants tels que :

- Cueillette d'animaux à domicile
- Hébergement d'animaux errants/blessés, situation de sinistre, évacuation, détresse
- Adoption et conseils techniques
- Zoothérapie en milieu hospitalier, scolaire et communautaire
- Patrouille / éducation / sensibilisation
- Prêt de cage et relocalisation
- Euthanasie volontaire
- Recensement
- Numéro d'urgence 24h/24
- Journée d'identification (Micro-puce)
- Pose de protèges-griffes
- Programme de stérilisation pour les chats errants, de ferme ou/et personne dans le besoin

Considérant que le décret de population des municipalités du Québec, décret 2015 nous confirme une population de 1218 personnes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude, secondé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à la majorité des conseillers de contribuer à la SPCA Charlevoix pour un montant de 5\$ per capita soit 6 090.00\$ pour l'année débutant le 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016. 2 membres du conseil sont contre cette proposition. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-224 Invitation à contribuer financièrement à la tenue des ateliers-causeries sur l'agroenvironnement

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer financièrement pour un montant de 150\$ à la tenue des Ateliers-Causeries sur l'agroenvironnement : de la théorie à la pratique. Événement organisé par l'organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) le 12 novembre prochain à l'Hôtel la Ferme. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-225 Paiement des frais inhérents à la participation au comité de sélection de la représentante de la FQM

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des frais inhérents à la venue de la représentante de la FQM pour le comité de sélection soit l'hébergement et les repas et le kilométrage. Par la présente, les dépenses et leurs paiements sont autorisés

ÉDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

#2015-07-226 Dépôt des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous du 15 mai, 14 juin, 28 juin, 29 juin et l'AGA du 29 juin 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration de la Corporation Restons Chez Nous du 15 mai, 14 juin, 28 juin, 29 juin et l'AGA du 29 juin 2015.

#2015-07-227 Invitation du Club Bon Cœur des Cardiaques de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer le maire Dominic Tremblay à représenter la municipalité à l'événement Cœur sur le Monde du Club Bon Cœur des Cardiaques de Charlevoix le dimanche 2 août 2015 à St-Hilarion, au coût de 25\$ du billet. Par la présente la dépense, les frais inhérents et leurs paiements sont autorisés.

#2015-07-228 Dépôt du certificat de reconnaissance de l'Isle-aux-Coudres comme Municipalité amie des aînés (MADA)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le certificat de reconnaissance de l'Isle-aux-Coudres comme Municipalité amie des aînés (MADA) décerné par le ministère de la Famille du Québec.

#2015-07-229 Demande d'aide financière de Randonnée Moto Di-Ted pour la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement à l'événement «Café-rencontre DI-TED 2015» pour un montant de 100\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-230 Invitation au tournoi de golf pour la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix inc.;

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement au tournoi de golf de la Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix inc. par un montant de 100\$ pour un panneau sur le terrain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-231 Lettre d'appui au club FADOQ Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le club FADOQ Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres dans leur demande de projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de faire l'acquisition de mobilier pour la Maison des Aînés

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME / COMMUNICATIONS

#2015-07-232 Engagement des animatrices du camp de jour 2015

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'engagement des animatrices Laurianne Boudreault et Zoé Pelletier pour compléter l'équipe du camp de jour 2015 au salaire horaire de 10.80\$.

#2015-07-233 Budget pour le transport et l'installation du garage, de la Halte du Pilier vers l'arrière de l'édifice municipal

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard, secondé par la conseillère Ginette Claude et résolu à la majorité des conseillers de dégager un budget de 7 000\$ pour exécuter les travaux nécessaires au déménagement du garage de la Halte du Pilier vers l'arrière de l'Édifice municipal en régie. Un membre du conseil est contre cette proposition. Par la présente, les dépenses et leurs paiements sont autorisés.

#2015-07-234 Mandat à l'atelier Vagabond pour le plan d'aménagement de la Halte

Considérant que l'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale nous octroie un montant de 4 000\$ devant servir à la réalisation d'un plan d'aménagement de la Halte du Pilier;

Considérant que les membres du conseil ont accepté d'entériner la participation municipale pour un montant de 1 160\$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Atelier Vagabond pour la préparation d'un plan d'aménagement pour un montant forfaitaire de 4 485.\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés tel que décrit ci-dessus.

#2015-07-235 Entériner la campagne de financement pour le Quai de l'Anse en collaboration avec Carococo

Considérant que Carol-Anne Pedneault de Carococo nous offre un dessin à imprimer pour faire des cartes que nous pourrions vendre 5\$ l'unité afin d'aider au financement du réaménagement du Quai de l'Anse;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner cette campagne de financement et de payer l'impression de 250 cartes qui seront vendues au profit du réaménagement du Quai de l'Anse. Un montant de 225.56\$ taxes incluses est donc autorisé, payable à Les Copies de la Capitale inc. facture #E194204. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-236 Installation d'un dos d'âne au quai de l'Anse

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de dos d'âne pour les placer au Quai de l'Anse pour un montant de 276.80\$ plus taxes et transport auprès de Signel. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-237 Paiement de l'aide financière à Tourisme Isle-aux-Coudres

Considérant que l'aide financière est prévue au budget 2015;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir le versement de l'aide financière à Tourisme Isle-aux-Coudres en 3 versements soit un premier de 2 944.82\$ en juillet et 2 autres de 2 944.81\$ chacun en août et septembre. Par la présente les paiements sont autorisés.

#2015-07-238 Mandat à l'ingénieure de la MRC pour les travaux nécessaires et possibles en regard de l'amélioration et l'étanchéité du barrage et du système d'abaissement du réservoir des Moulins

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande auprès de l'ingénieure de la MRC de Charlevoix pour qu'elle puisse intervenir au niveau des travaux nécessaires et possibles en regard de l'amélioration et l'étanchéité du barrage et du système d'abaissement du réservoir des Moulins de l'Isle-aux-Coudres.

#2015-07-239 Transfert du dossier acquisition du Phare «Le Pilier» à la MRC de Charlevoix

Considérant que le conseil trouve important que le phare Pilier soit désigné comme phare patrimonial de façon régionale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer le dossier d'acquisition du Phare «Le Pilier» à la MRC de Charlevoix pour qu'il en fasse un élément du patrimoine régional par son acquisition, sa protection, son entretien et sa mise en valeur.

#2015-07-240 Accueil de la chorale des petits chanteurs de France

Il est proposé par Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de loger la chorale des petits chanteurs de France au gymnase le temps de leur visite la fin de semaine du 18 juillet 2015. Cette chorale chantera en l'honneur de l'abbé Denis Falardeau le 19 juillet à 14h00.

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

#2015-07-241 Dépôt des prix soumis pour la machinerie et le matériel pour l'année 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la liste des prix pour machinerie et matériaux pour les travaux municipaux de l'année 2015. Cette liste sera remise aux employés municipaux pour servir de guide.

#2015-07-242 Rescinder la résolution #2015-06-209 puisque nous n'avons pas de travaux s'y rattachant

Considérant qu'une entente de 3 ans couvrait l'année 2015 et que nous n'avons pas d'autres travaux admissibles pour l'année en cours au niveau voirie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-06-209.

#2015-007-243 Dernier versement du contrat de M. Normand Desgagnés architecte pour l'atelier municipal

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture NDA-1420-600-3 de Normand Desgagnés architecte au montant de 1 724.63\$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-244 Paiement de la facture de Construction S.G. Dufour pour la construction de l'atelier municipal

Considérant le certificat de paiement préparé par l'architecte Normand Desgagnés pour la construction de l'atelier municipal par Construction S.G. Dufour;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 27 065.13\$ à Construction S.G.Dufour pour la construction de l'atelier municipal. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Offre de borne de recharge pour véhicule électrique

Ce point est reporté

#2015-07-245 Dépôt de l'estimation préliminaire des coûts de réfection du chemin des Coudriers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer l'estimation préliminaire des coûts de réfection du chemin des Coudriers préparé par TetraTech.

#2015-07-246 Mandat à Tetra Tech pour la préparation de la demande d'aide financière au volet Accélération pour le chemin des Coudriers

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Tetra Tech pour la préparation de notre demande d'aide financière au volet Accélération pour la réfection du chemin des Coudriers. Le mandat fera partie intégrante du mandat de préparation de notre programmation TECQ.

#2015-07-247 Achat d'un ensemble de flèche complet à LED avec support et ensemble d'installation pour le camion de la voirie

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer un ensemble de flèche complet à LED avec support et ensemble d'installation pour le camion de la voirie pour un montant de 1 750.40\$ plus taxes auprès de Signel, tel que prévu dans sa soumission #63071. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-248 Appel d'offres pour un camion neuf pour les travaux publics

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'aller en appel d'offres sur invitation auprès des entreprises désignées par le conseil sur la liste déposée aux archives pour l'achat d'un camion neuf style «pick-up» pour les travaux publics. Les soumissions devront comprendre un prix pour un véhicule 2015 et un véhicule 2016 et devront être reçus pour le 4 août 2015 à 10h30.

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

#2015-07-249 Achat d'une scie à chaîne Ventmaster 16 pouces

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une scie à chaîne 16 pouces, model 576 Ventmaster au montant de 2 765\$ plus taxes auprès de L'Arsenal. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-07-250 Achat d'un testeur à tuyaux et d'une caméra thermique et accessoires

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un testeur à tuyaux, d'une caméra thermique et de ses accessoires tel que qu'identifiés sur la soumission de l'Arsenal #41695 en date du 4 juin 2015 pour un montant de 13 465\$ plus taxes. La caméra et ses accessoires seront payés à 50% par le fonds des activités de financements des pompiers.

#2015-07-251 Contribution municipale 2015-2016 à la Croix Rouge Canadienne

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution municipale à la Croix Rouge Canadienne pour un montant de 182.70\$ pour l'année débutant en août 2015 jusqu'en septembre 2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

AQUEDUC / ÉGOUT

#2015-07-252 Paiement de la sanction administrative pécuniaire concernant la modification du PP-5

Considérant que lors des modifications au poste de pompage PP-5 nous avons reçu un avis de sanction administrative par méconnaissance du fait qu'il nous fallait un certificat d'autorisation;

Considérant que suite à notre demande de réexamen l'imposition de la sanction administrative pécuniaire est confirmée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la sanction administrative de 5 000\$ plus les intérêts dus au jour du paiement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

URBANISME

#2015-07-253 Adoption du règlement #2015-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté un règlement #2009-08 intitulé : « *Règlement de zonage* », pour l'ensemble de son territoire et que ce règlement est entré en vigueur le 11 juin 2009 et que ce règlement peut faire l'objet d'amendements;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres peut modifier son *règlement de zonage* ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 pour le terrain où sont situés les bâtiments industriels de la Tourbière, d'y définir les usages autorisés et d'y régir l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a aussi lieu de modifier les normes d'implantation des équipements et des bâtiments accessoires dans la zone V-02 (ancien théâtre d'été) de manière à reconnaître une situation de fait.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a adopté, par résolution, un premier projet de règlement numéro 2015-08 à la séance ordinaire du 11 mai 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a tenu une assemblée de consultation publique sur les conséquences de son adoption le 8 juin 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a adopté, par résolution, un second projet de règlement #2015-08 à la séance du 8 juin 2015 après la tenue de la consultation publique;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu, en date du 17 juin 2015, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement #2015-08;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 mai 2015 et qu'une copie du projet de règlement #2015-08 a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la date d'adoption du règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement #2015-08 intitulé : «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02* » soit adopté;

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier, tous les avis nécessaires à la procédure d'entrée en vigueur de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement #2015-08 soit transmise à la MRC de Charlevoix;

DONNÉ À L'ISLE-AUX-COUDRES CE 13IÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE QUINZE

**DOMINIC TREMBLAY,
MAIRE**

**JOHANNE FORTIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

RÈGLEMENT #2015-08

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage
dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04
et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe 1 font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02*» et porte le **#2015-08**;

Article 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de:

- Créer la nouvelle zone industrielle IA-04 sur le terrain où sont situés les bâtiments industriels de la Tourbière, d'y définir les usages autorisés et d'y régir l'aménagement des lieux dont l'entreposage;
- Modifier les normes d'implantation des équipements et des bâtiments accessoires dans la zone V-02 (ancien théâtre d'été) de manière à reconnaître une situation de fait.

Article 4 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le Règlement #2009-08 intitulé «*Règlement de zonage*» ainsi que ses amendements, est modifié par les dispositions suivantes :

4.1 Le plan de zonage et des contraintes feuillet I intitulé **Municipalité** est modifié par la création de la zone IA-04 à même une partie des zones A-07 et A-08, telles qu'illustrées en annexe 1 ci-jointe. La nouvelle zone IA-04 correspond au lot 701 et a une superficie d'environ 1.7 ha.

4.2 L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

1. l'ajout d'une colonne intitulé IA-04
2. l'ajout de points « ● » à la colonne IA-04, vis-à-vis les rangées :
 - « 20 industrie d'aliments et de boissons »;
 - « 28 Industrie du meuble »;

- « 66 Service de construction »;
- « 80 Production agricole »;
- « 82 Activités reliées à l'agriculture »;
- « 83 Exploitation forestière ».

3. l'ajout de « note 2 » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée :
 - « 63 Service d'affaires »
4. l'ajout dans la section intitulée **Notes** de la grille des spécifications de la Note 2 suivante applicable à la zone IA-04:
 - "Note 2: Seulement les usages 6344 service d'aménagement paysager et de déneigement, 6371 entreposage produits de la ferme et 6372 entreposage extérieur en vrac"
5. l'ajout de la sous classe d'usages « 348 industrie de la construction et réparation d'embarcations » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 34 Industrie de l'équipement de transport »
6. l'ajout de la sous classe d'usages « 487 Récupération et triage » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 48 service public /infrastructure »
7. l'ajout de l'usage particulier « 2736 armoire » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 27 industrie du meuble »

4.3 L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Norme d'implantation** » est modifié de la manière suivante :

- 1 l'ajout d'une colonne intitulé IA-04
- 2 l'ajout des normes suivantes à la colonne IA-04, vis-à-vis les rangées :

- « Largeur minimum », l'ajout de « 8 m »;
- « Profondeur minimum », l'ajout de « 7.3 m »;
- « Hauteur en étages minimum » l'ajout de « 1 »;
- « Hauteur en étages maximum » l'ajout de « 2 »;
- « Hauteur en mètres minimum » l'ajout de « 4m »;
- « Hauteur en mètres maximum » l'ajout de « 11m »;
- « Superficie minimum » l'ajout de « 60 m² »;
- « Marge de recul avant minimale » l'ajout de « 12m. »;
- « Marge de recul arrière », l'ajout de « 3 m. ».
- « Marge de recul latérale », l'ajout de « 12 m »;
- « Somme des marges de recul latérales », l'ajout de « 24 m »;
- « Coefficient d'emprise au sol (maximum) », l'ajout de « 0.15 »;
- « Bâtiments isolés, jumelés et en rangée » l'ajout de « i »;
- « Dispositions particulières Écran tampon » l'ajout d'un point « ● »;
- « Dispositions particulières Entreposage » l'ajout d'un point « ● »;

4.4 L'article 4.2.4.1 intitulé « **Écran tampon** » est remplacé par l'article 4.2.4.1 suivant :

4.2.4.1 Écran tampon

Un point situé dans la colonne « zones assujetties », vis-à-vis « écran tampon » fait référence au présent sous-article.

Lorsque stipulé dans la grille des spécifications, un écran tampon doit être aménagé dans les zones industrielles ou multifonctionnelles.

Un écran tampon est exigé lors de toute demande de permis relatif à une nouvelle construction, un agrandissement, un changement d'usages ou pour tout nouvel usage

industriel sur un terrain dont l'une de ses lignes de propriété est contiguë à un usage habitation ou à un usage récréatif. Spécifiquement pour la zone IA-04, l'écran tampon est obligatoire peu importe l'usage des propriétés voisines.

L'écran tampon est constitué d'un couvert forestier d'une profondeur minimale de dix mètres (10m) qui doit être conservé ou aménagé sur toute la longueur des lignes de propriété du terrain industriel à l'exception des accès (entrée) selon le nombre et les largeurs spécifiés au présent règlement. Spécifiquement pour la zone IA-04, l'écran tampon est exigé uniquement pour les lignes avant et latérales du terrain.

Les écrans tampons sont composés de conifères dans une proportion non inférieure à soixante pourcents (60%) et d'autres essences forestières que l'on peut retrouver dans la municipalité sous le respect de l'article 10.7. Les arbres doivent avoir une hauteur minimale d'un mètre et demi (1,50 m) lors de leur plantation, et être disposés de façon à créer un écran visuel dense et continu trois (3) ans après l'émission du permis. En aucun temps, la densité de tiges vivantes ne doit être inférieure à 800 tiges à l'hectare. L'aménagement ou la plantation de l'écran doit être complété dans les 12 mois suivant l'émission du permis.

4.5 L'article 12.2 intitulé « **Entreposage extérieur pour des fins autres que résidentielles** » est modifié de la manière suivante :

- 1 Le paragraphe 3 du deuxième alinéa de l'article 12.2 est modifié par l'ajout en début de texte de la phrase suivante:

"À l'exception de la zone IA-04, "

- 2 Le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 12.2 est modifié par l'ajout en fin de texte de la phrase suivante:

"Spécifiquement pour la zone IA-04, la distance à respecter des lignes avant et des lignes latérales est de 12 mètres."

4.6 Un nouvel article numéroté 6.2.9 et intitulé « **Dispositions particulières applicables à la zone V-02** » est ajouté et se lit comme suit :

6.2.9 Dispositions particulières applicables à la zone V-02

Dans la zone V-02, pour les terrains où la résidence principale est implantée à plus de 50 mètres d'une emprise de rue, l'implantation des bâtiments ou des équipements accessoires visés aux articles 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4 et 6.2.6 peut se faire dans la cours avant, malgré toute disposition contraire, dans la mesure où les marges d'implantation applicables aux bâtiments principaux sont appliquées aux bâtiments ou équipements accessoires.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

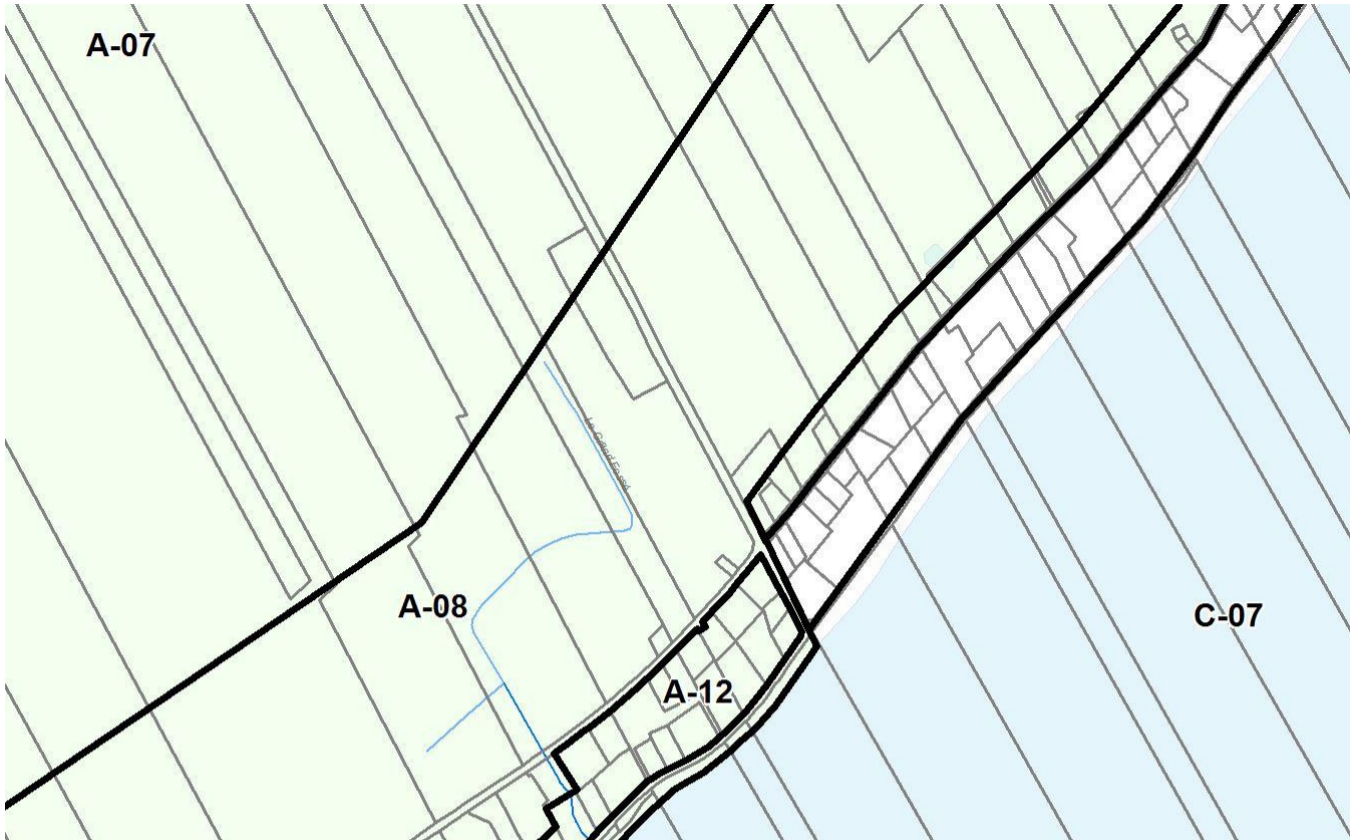
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES CE 13^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE QUINZE

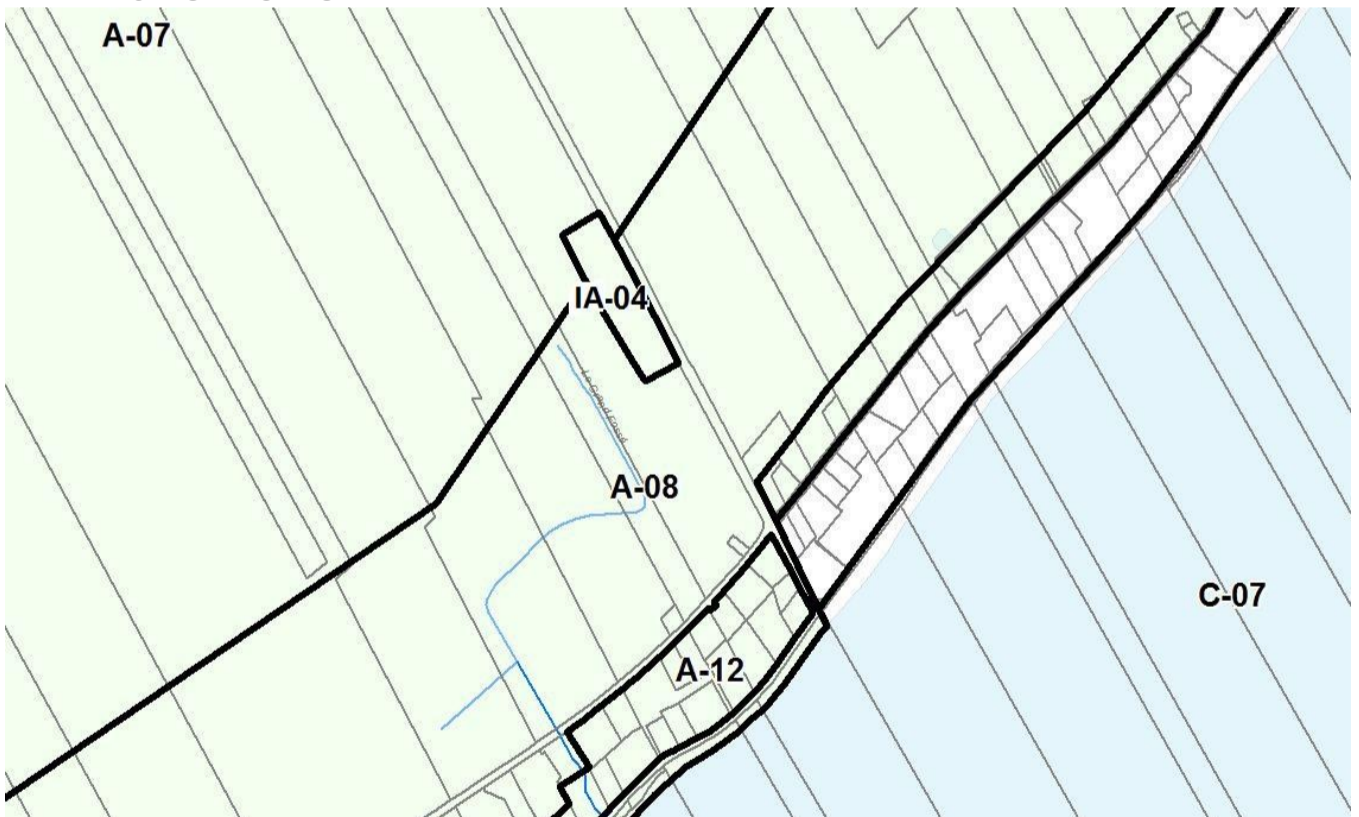
DOMINIC TREMBLAY,
MAIRE

JOHANNE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE

AVANT MODIFICATION



APRÈS MODIFICATION



#2015-07-254 Dépôt du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix pour notre règlement #2015-06

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le certificat de conformité par la MRC de Charlevoix pour notre règlement #2015-06.

#2015-07-255 Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h26. Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h33.

#2015-07-257 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du mois de juin 2015 à 20h33

Dominic Tremblay, maire

Johanne Fortin, directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 août 2015. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.